

ANNEXE



**HENDRY
WARREN^{LLP}**
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

États financiers du

**CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION
DES LOIS AU CANADA**

Le 31 mars 2020



**HENDRY
WARREN**LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

Le 10 août 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du comité exécutif de la
Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada :

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada ("la «Conférence»"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états consolidés des variations des capitaux des membres, des revenus et des charges, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, et un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Conférence au 31 mars 2020, et les résultats de ses activités d'exploitation et de ses flux de trésorerie de cet exercice étaient conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement raisonnable à cette opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport portant sur les responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de la Conférence conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes à la vérification des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences. Nous estimons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion relative à l'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations appartient à la direction. Les autres informations comprennent les informations, sauf les états financiers et notre rapport des auditeurs, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à examiner les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, d'établir s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit ou semblent comporter une anomalie significative.



Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel avant la date de ce rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au référentiel d'information financière applicable ainsi que du contrôle interne, comme jugé nécessaire par la direction, pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes significatives en raison de fraude ou d'erreur.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la Conférence à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les questions relatives à la poursuite de ses activités et en s'appuyant sur la capacité de la Conférence à poursuivre ses activités, sauf si la direction envisage de liquider la Conférence, ou de cesser les opérations, ou encore si elle n'a d'autre option réaliste que d'agir de la sorte. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de superviser le processus d'établissement de rapports financiers de la Conférence.

Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable s'agissant de savoir si les états financiers dans leur globalité sont dépourvus d'inexactitudes significatives, résultant soit d'une fraude, soit d'une erreur, et à émettre un rapport d'audit incluant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'une telle inexactitude existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, prises séparément ou ensemble, elles pourraient peser sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification.

En outre, nous:

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est supérieur au risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le fait de passer outre au contrôle interne;
- acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Conférence;



- déterminons si les politiques comptables utilisées sont adaptées et si les estimations comptables et les données associées fournies par la direction sont raisonnables;
- concluons sur la pertinence de l'utilisation que fait la direction du principe de continuité des activités pour la comptabilité est appropriée et, sur la base des justificatifs recueillis, s'il existe une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Conférence à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport du vérificateur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de notre rapport du vérificateur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener la Conférence à cesser ses activités.
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation correcte.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la vérification ainsi que les résultats importants, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre vérification.

HENDRY WARREN LLP
Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
Ottawa, Ontario

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2020, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Général	Recherche	2020	2019
Actif				
Actif à court-terme				
Encaisse	95 002 \$	26 230 \$	121 232 \$	81 650 \$
Comptes à recevoir	136 000	77 000	213 000	-
TPS/TVH à recevoir	12 111	-	12 111	9 028
Placements (note 2)	81 310	401 808	483 118	470 194
Soldes inter-fonds	(95 566)	95 566	-	-
	228 857	600 604	829 461	560 872
Placement à court-terme restreint à l'interne	20 519	5 505	26 024	36 698
Immobilisation incorporelle (note 3)	28 164	-	28 164	17 070
	277 540 \$	606 109 \$	883 649 \$	614 640 \$

Passif et actif net

Passif à court-terme				
Comptes créditeurs et frais courus	14 439 \$	2 500 \$	16 939 \$	29 702 \$
Apports reportés	161 000	85 500	246 500	-
	175 439	88 000	263 439	29 702
Actif net				
Non affecté	81 582	512 604	594 186	548 240
Actif affecté à l'interne	20 519	5 505	26 024	36 698
	102 101	518 109	620 210	584 938
	277 540 \$	606 109 \$	883 649 \$	614 640 \$

Approuvé au nom du Comité exécutif :

Directeur

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Général	Recherche	2020	2019
Revenus				
Cotisations annuelles (annexe A)	137 000 \$	85 500 \$	222 500 \$	161 500 \$
Intérêts	1 044	2 837	3 881	3 862
	138 044	88 337	226 381	165 362
Charges				
Activités centrales - gestion de projets	-	65 252	65 252	57 351
Activités de recherche (CGEGP)	-	15 921	15 921	12 882
Assemblée annuelle	43 467	-	43 467	33 805
Comité exécutif	3 603	-	3 603	-
Comité exécutif - CDPS réunion	10 565	-	10 565	-
Directeur exécutif	42 875	-	42 875	42 875
Divers	678	55	733	1 777
Fournitures de bureau	139	-	139	38
Frais d'audit et de tenue de livres	4 184	4 184	8 368	8 645
Traduction	-	-	-	647
Site web	186	-	186	179
	105 697	85 412	191 109	158 199
Excédent des revenus sur les charges	32 347 \$	2 925 \$	35 272 \$	7 163 \$

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Générale		Recherche		2020	2019
	Non restreint	Restreint	Non restreint	Restreint		
Solde, début de l'année	43 511 \$	26 243 \$	504 729 \$	10 455 \$	584 938 \$	577 775 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	32 347	-	2 925	-	35 272	7 163
Réaffecter les coûts de développement du site web	5 724	(5 724)	4 950	(4 950)	-	-
Solde, fin d'année	81 582 \$	20 519 \$	512 604 \$	5 505 \$	620 210 \$	584 938 \$

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Général	Recherche	2020	2019
Activités d'exploitation				
Excédent des produits sur les charges	32 347 \$	2 925 \$	35 272 \$	7 163 \$
Éléments hors trésorerie :				
Intérêt	(928)	(1 010)	(1 938)	(3 862)
Soldes inter-fonds	64 412	(64 412)	-	-
Changements dans les soldes du fonds de roulement (note 4)	8 882	8 772	17 654	20 862
Flux de trésorerie générés (utilisés) par les activités d'exploitation	104 713	(53 725)	50 988	24 163
Activités de placement				
Revenus d'intérêts réinvestis	-	(312)	(312)	-
Acquisition d'immobilisation incorporelle	(11 094)	-	(11 094)	(17 070)
Flux de trésorerie utilisés par les activités de placement	(11 094)	(312)	(11 406)	(17 070)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	93 619	(54 037)	39 582	7 093
Trésorerie, début de l'année	1 383	80 267	81 650	74 557
Trésorerie, fin de l'année	95 002 \$	26 230 \$	121 232 \$	81 650 \$

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2020, avec chiffres correspondants de 2019

Organisation

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (la « Conférence ») est considérée en tant qu'organisme sans but lucratif non constitué et est exonéré de l'impôt sur le revenu par l'alinéa 149(1)(l) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. L'objectif principal poursuivi par la Conférence est de promouvoir une harmonie législative à travers le Canada sur les sujets où l'harmonie apparaît possible et avantageuse.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Constatation des produits

La Conférence reçoit un financement annuel des gouvernement provinciaux et fédéraux ainsi que le parrainage de son colloque annuel. La Conférence applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si ce dernier peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La Conférence détient des Certificats de placement garantis ("CPG") qui rapportent des intérêts annuels. Les produits d'intérêts sont constatés à titre de revenus au fur et à mesure qu'ils courent.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Les revenus et les charges liés aux services offerts et à l'administration sont inclus dans le Fonds général.

Fonds de recherche

Le fonds de recherche subventionne les groupes de travail qui s'engagent à étudier des points précis de la loi dans le but d'harmoniser le droit pénal et civil parmi toutes les juridictions du Canada. Les charges relatives au Fonds de recherche sont approuvées par le Comité exécutif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Conférence a pour politique de divulguer les soldes bancaires dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans les placements temporaires dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les dépôts à terme que l'entité ne peut pas utiliser pour les transactions courantes car ils sont donnés en garantie sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2020, avec chiffres correspondants de 2019

Immobilisation incorporelle

Les frais reliés au site web sont constatés au coût et sont amortis selon leur durée de vie utile selon la méthode linéaire au cours de 5 ans. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année que l'actif est disponible pour l'utilisation..

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Il n'y a pas d'usage significatif des estimations par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Conférence se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des placements à court-terme et des comptes créditeurs et frais courus.

Évaluation

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications de dépréciation. Le montant de la dépréciation est ensuite comptabilisé dans l'excédent des revenus sur les charges. La moins-value déjà comptabilisée pourra être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision connexe, à condition qu'elle ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée à la date de reprise si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est constaté dans l'excédent des revenus sur les charges de la période.

Services contribués

La Conférence reçoit les services de plusieurs volontaires, dont le coût ne peut être évalué précisément. Par conséquent, ces charges ne sont pas incluses dans les présents états financiers.

2. Placements

Les placements sont composés de certificats de placement garantis portant intérêt à des taux annuels entre 1,80 % et 2,50 % avec des échéances entre septembre 2020 et septembre 2024.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2020, avec chiffres correspondants de 2019

3. Immobilisation incorporelle

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Site Web	28 164 \$	- \$	28 164 \$	17 070 \$

4. Changements dans les soldes du fonds de roulement

Les changements dans les soldes du fonds de roulement ont générés (utilisés) le flux de trésorerie comme suit :

	Générale	Recherche	2020	2019
Comptes à recevoir	(136 000) \$	(77 000) \$	(213 000) \$	- \$
TPS/TVH à recevoir	(3 355)	272	(3 083)	(1 659)
Comptes créditeurs et frais courus	(12 763)	-	(12 763)	22 521
Apports reportés	161 000	85 500	246 500	-
	8 882 \$	8 772 \$	17 654 \$	20 862 \$

5. Instruments financiers

Risques et concentrations

La direction est d'avis que la Conférence n'est pas sujette à des risques importants liés aux risques de taux d'intérêts, de liquidité, de marché, de change ou de crédit résultant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucun changement dans l'exposition au risque depuis 2019.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Annexe A

Annexe de cotisations annuelles

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, avec chiffres correspondants pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Générale	Recherche	2020	2019
Cotisations annuelles				
Alberta	15 000 \$	6 000 \$	21 000 \$	12 000 \$
Colombie-Britannique	15 000	6 000	21 000	12 000
Canada	6 000	44 000	50 000	50 000
Manitoba	-	-	-	6 000
Nouveau-Brunswick	10 000	-	10 000	4 000
Terre-Neuve-et-Labrador	10 000	2 000	12 000	8 000
Territoires du Nord-Ouest	-	-	-	3 000
Nouvelle-Écosse	6 000	6 000	12 000	12 000
Nunavut	10 000	1 000	11 000	4 000
Ontario	15 000	6 000	21 000	18 000
Île-du-Prince-Édouard	10 000	-	10 000	3 000
Québec	15 000	6 000	21 000	12 000
Saskatchewan	15 000	6 000	21 000	12 000
Yukon	10 000	2 500	12 500	5 500
	137 000 \$	85 500 \$	222 500 \$	161 500 \$